

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Sud Rhône-Alpes**

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2016 - 23**

L'an deux mille SEIZE, le 7 avril à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 1^{er} avril 2016

Nombre de conseillers : - en exercice : 110 - présents : 88 - votants : 105

OBJET : BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

PRESENTS

BICHON LARROQUE Aurélie, CREUSAT-TETREL Sylvia, MILHAN Marie-Odile, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Éliane, MENOZZI Gaëtan, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BUIS Pierre, JAUBERT Agnès, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNAY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, VASSY Jean-Louis, PEYRARD Marylène, BONHOMME Anne-Marie, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BIGNON Daniel, BRET René, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, ROBERT David, TCHEKEMIAN Nathalie, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, QUET Dominique, VASSALO Nadine, BARTHELON Bernard, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BELLON Hélène, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nancy, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, THIBAUT Anne-Laure, VEYRET Pierre-Jean.

Absents ayant donné procuration

- monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice
- madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame GUILLON Éliane
- monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
- madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
- monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
- madame HELMER Nathalie a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
- monsieur ABRIAL Jacques a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
- madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
- monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame TCHEKEMIAN Nathalie
- madame CHASSOULIER Dominique a donné pouvoir à monsieur QUET Dominique
- monsieur BOUCHET Gérard a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
- monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
- madame JUNG Anne a donné pouvoir à madame DA COSTA FERNANDES Flore
- madame LEONARD Pascale a donné pouvoir à madame BELLON Hélène
- monsieur MAURIN Denis a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques
- madame PAULET Cécile a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
- madame NAKIB-COLOMB Zabida a donné pouvoir à monsieur VEYRET Pierre-Jean

Au niveau des recettes de fonctionnement, les produits constatés se rapportent à une moyenne entre prévisions et réalisations constatées en 2015. En effet, pour ce premier exercice, le budget aura bénéficié d'opérations de transferts de budget à budget majorant de manière artificielle les résultats à reprendre.

Aussi, 2016 constituera le premier exercice véritable. Il est toutefois à noter que la Communauté d'agglomération aura à se prononcer en 2016 sur la redevance spéciale au regard d'une évolution législative de la loi de finances rectificative pour 2015 qui la rend facultative... réponse législative à la jurisprudence Auchan qui fragilise la TEOM des EPCI qui n'avaient pas mis en place cette redevance.

Budget déchets ménagers		
CHAPITRE	BP 2015	BP 2016
70 - Redevances	2 068 692	1 917 495
73 - Fiscalité	21 350 000	22 447 074
74 - Financements externes	2 059 500	2 624 120
042 - Amortissements de subventions	45 800	45 800
Sous-total Produits d'exploitation	25 523 992	27 034 489
77 - Produits exceptionnels		
Total produits de fonctionnement	25 523 992	27 034 489

En matière de charges de fonctionnement, la principale augmentation provient de la facturation par le budget général des frais de structures que le budget annexe doit supporter au même titre que l'ensemble des politiques publiques.

Budget déchets ménagers		
CHAPITRE	BP 2015	BP 2016
011 - fonctionnement service	10 548 108	10 950 746
012 - frais de personnel	2 588 314	3 060 604
65 - charges externes	11 476 200	11 898 358
66 - frais financiers	14 950	13 000
67 - charges exceptionnelles	1 300	1 300
042 - amortissements	780 000	780 000
Sous-total charges d'exploitation	25 408 872	26 704 008
022 - dépenses imprévues	115 120	100 000
023 - virement à la section d'investissement		230 481
Total charges de fonctionnement	25 523 992	27 034 489

Les dépenses d'équipement envisagées s'avèrent conforme à la programmation retenue en juin. Comme sur les autres budgets, un emprunt d'équilibre est inscrit. Il demeure dans des proportions raisonnables notamment au regard du fait que l'emprunt de l'exercice passé n'a pas donné lieu à mobilisation.

Budget déchets ménagers			Budget déchets ménagers		
CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	CHAPITRE	BP 2015	BP 2016
2... - Dépenses d'équipement	1 439 988	2 382 657	10 - dotations		315 500
16 - remboursement du capital de la dette	102 070	55 000	16 - emprunts	807 858	1 157 476
040 - Amortissement de subventions	45 800	45 800	040 - Amortissements	780 000	780 000
Total des dépenses d'investissement	1 587 858	2 483 457	021 - Virement de la section de fonctionnement	0	230 481
			Total des produits d'investissement	1 587 858	2 483 457

Vu l'article L1612-20 du code général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Pour : 104 voix

DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2016 du budget annexe Déchets ménagers,

Budget déchets ménagers	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	27 034 489	27 034 489
Budget d'investissement	2 483 457	2 483 457

- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme
Fait à Valence, le 14 avril 2016
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice générale adjointe

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10288
26958 VALENCE cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'État dans le département de leur publication.

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - CA VALENCE ROMANS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 20004048300063

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Valence Agglomération

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	33
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	42
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	43
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	44

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA VALENCE ROMANS DECHETS MENAGERS	BP 2016
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	218172
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1803
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
94263263			

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	8 %	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	8 %	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	50 %	
5	Encours de la dette	278416	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 2015 du 25/06/2015.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 034 489,00	27 034 489,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		27 034 489,00	27 034 489,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 483 457,00	2 483 457,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 483 457,00	2 483 457,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	29 517 946,00	29 517 946,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	10 548 108,00	0,00	10 950 746,00	10 950 746,00	10 950 746,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 588 314,00	0,00	3 060 604,00	3 060 604,00	3 060 604,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 476 200,00	0,00	11 898 358,00	11 898 358,00	11 898 358,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 612 622,00	0,00	25 909 708,00	25 909 708,00	25 909 708,00
66	Charges financières	14 950,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	115 120,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 743 992,00	0,00	26 024 008,00	26 024 008,00	26 024 008,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		230 481,00	230 481,00	230 481,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	780 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		780 000,00		1 010 481,00	1 010 481,00	1 010 481,00
TOTAL		25 523 992,00	0,00	27 034 489,00	27 034 489,00	27 034 489,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

27 034 489,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 068 692,00	0,00	1 917 495,00	1 917 495,00	1 917 495,00
73	Impôts et taxes	21 350 000,00	0,00	22 447 074,00	22 447 074,00	22 447 074,00
74	Dotations et participations	2 059 500,00	0,00	2 624 120,00	2 624 120,00	2 624 120,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		25 478 192,00	0,00	26 988 689,00	26 988 689,00	26 988 689,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 478 192,00	0,00	26 988 689,00	26 988 689,00	26 988 689,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	45 800,00		45 800,00	45 800,00	45 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		45 800,00		45 800,00	45 800,00	45 800,00
TOTAL		25 523 992,00	0,00	27 034 489,00	27 034 489,00	27 034 489,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

27 034 489,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

964 681,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	120 000,00	0,00	75 157,00	75 157,00	75 157,00
21	Immobilisations corporelles	1 319 988,00	0,00	2 259 500,00	2 259 500,00	2 259 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 439 988,00	0,00	2 382 657,00	2 382 657,00	2 382 657,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 070,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	102 070,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 542 058,00	0,00	2 437 657,00	2 437 657,00	2 437 657,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	45 800,00		45 800,00	45 800,00	45 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	45 800,00		45 800,00	45 800,00	45 800,00
	TOTAL	1 587 858,00	0,00	2 483 457,00	2 483 457,00	2 483 457,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	807 858,00	0,00	1 157 476,00	1 157 476,00	1 157 476,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	807 858,00	0,00	1 157 476,00	1 157 476,00	1 157 476,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	315 500,00	315 500,00	315 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	315 500,00	315 500,00	315 500,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	807 858,00	0,00	1 472 976,00	1 472 976,00	1 472 976,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		230 481,00	230 481,00	230 481,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	780 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		780 000,00		1 010 481,00	1 010 481,00	1 010 481,00
TOTAL		1 587 858,00	0,00	2 483 457,00	2 483 457,00	2 483 457,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	964 681,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 950 746,00		10 950 746,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 060 604,00		3 060 604,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 898 358,00		11 898 358,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	13 000,00	0,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	1 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	780 000,00	780 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		230 481,00	230 481,00
Dépenses de fonctionnement – Total		26 024 008,00	1 010 481,00	27 034 489,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 034 489,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	45 800,00	45 800,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 000,00	0,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	75 157,00	0,00	75 157,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 259 500,00	0,00	2 259 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	48 000,00	0,00	48 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 437 657,00	45 800,00	2 483 457,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 917 495,00		1 917 495,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	22 447 074,00		22 447 074,00
74	Dotations et participations	2 624 120,00		2 624 120,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	45 800,00	45 800,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		26 988 689,00	45 800,00	27 034 489,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 034 489,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	315 500,00	0,00	315 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 157 476,00	0,00	1 157 476,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		780 000,00	780 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		230 481,00	230 481,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 472 976,00	1 010 481,00	2 483 457,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	10 548 108,00	10 950 746,00	10 950 746,00
60224	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	3 250,00	3 250,00
60612	Energie - Electricité	0,00	12 800,00	12 800,00
60621	Combustibles	0,00	3 400,00	3 400,00
60622	Carburants	219 000,00	210 000,00	210 000,00
60623	Alimentation	2 300,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	10 700,00	42 000,00	42 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 900,00	30 900,00	30 900,00
60636	Vêtements de travail	21 000,00	31 600,00	31 600,00
6064	Fournitures administratives	0,00	2 000,00	2 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	9 664 888,00	10 005 292,00	10 005 292,00
6132	Locations immobilières	220,00	220,00	220,00
6135	Locations mobilières	3 990,00	4 500,00	4 500,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	8 000,00	8 000,00
61522	Entretien bâtiments	68 220,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	7 500,00	7 500,00
61523	Entretien voies et réseaux	71 800,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	75 000,00	75 000,00
61551	Entretien matériel roulant	235 000,00	218 000,00	218 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	31 000,00	31 000,00
6156	Maintenance	36 590,00	53 800,00	53 800,00
616	Primes d'assurances	15 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	17 600,00	17 600,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	930,00	930,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	230,00	230,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	1 300,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	0,00	18 490,00	18 490,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	50 000,00	50 000,00
6238	Divers	50 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	15 000,00	15 000,00
6256	Missions	0,00	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	12 800,00	12 800,00
62872	Remb. frais au budget annexe	18 200,00	10 994,00	10 994,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	1 500,00	1 500,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	4 000,00	5 140,00	5 140,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 500,00	5 500,00	5 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 588 314,00	3 060 604,00	3 060 604,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	401 695,00	401 695,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	39 322,00	40 752,00	40 752,00
6218	Autre personnel extérieur	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6331	Versement de transport	19 558,00	17 132,00	17 132,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23,00	5 430,00	5 430,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 634,00	13 761,00	13 761,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 453,00	3 917,00	3 917,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 240 811,00	1 349 420,00	1 349 420,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	41 496,00	39 282,00	39 282,00
64118	Autres indemnités titulaires	154 197,00	162 742,00	162 742,00
64131	Rémunérations non tit.	214 669,00	213 694,00	213 694,00
64138	Autres indemnités non tit.	27 989,00	14 335,00	14 335,00
64162	Emplois d'avenir	17 490,00	2 978,00	2 978,00
64168	Autres emplois d'insertion	17 491,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	272 048,00	246 294,00	246 294,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	402 853,00	426 615,00	426 615,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 413,00	10 304,00	10 304,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 867,00	6 253,00	6 253,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 476 200,00	11 898 358,00	11 898 358,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	11 433 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	11 866 358,00	11 866 358,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	43 200,00	32 000,00	32 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		24 612 622,00	25 909 708,00	25 909 708,00
66	Charges financières (b)	14 950,00	13 000,00	13 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 950,00	13 000,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	115 120,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		24 743 992,00	26 024 008,00	26 024 008,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	230 481,00	230 481,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	780 000,00	780 000,00	780 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	780 000,00	780 000,00	780 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		780 000,00	1 010 481,00	1 010 481,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		780 000,00	1 010 481,00	1 010 481,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 523 992,00	27 034 489,00	27 034 489,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 034 489,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 068 692,00	1 917 495,00	1 917 495,00
7013	Ventes de produits résiduels	1 606 400,00	1 442 495,00	1 442 495,00
7018	Autres ventes de produits finis	1 500,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	406 292,00	420 000,00	420 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	54 500,00	55 000,00	55 000,00
73	Impôts et taxes	21 350 000,00	22 447 074,00	22 447 074,00
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	21 350 000,00	22 447 074,00	22 447 074,00
74	Dotations et participations	2 059 500,00	2 624 120,00	2 624 120,00
74758	Participat° Autres groupements	158 000,00	170 000,00	170 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 901 500,00	2 454 120,00	2 454 120,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		25 478 192,00	26 988 689,00	26 988 689,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		25 478 192,00	26 988 689,00	26 988 689,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	45 800,00	45 800,00	45 800,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	45 800,00	45 800,00	45 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 800,00	45 800,00	45 800,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 523 992,00	27 034 489,00	27 034 489,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 034 489,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	120 000,00	75 157,00	75 157,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	75 157,00	75 157,00
2041631	ADM : Bien mobilier, matériel	120 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 319 988,00	2 259 500,00	2 259 500,00
2111	Terrains nus	0,00	350 000,00	350 000,00
2135	Installations générales, agencements	28 988,00	15 000,00	15 000,00
2138	Autres constructions	448 000,00	300 000,00	300 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	358 000,00	1 022 100,00	1 022 100,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	2 400,00	2 400,00
2182	Matériel de transport	485 000,00	570 000,00	570 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	48 000,00	48 000,00
2313	Constructions	0,00	48 000,00	48 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 439 988,00	2 382 657,00	2 382 657,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 070,00	55 000,00	55 000,00
1641	Emprunts en euros	102 070,00	55 000,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		102 070,00	55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 542 058,00	2 437 657,00	2 437 657,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	45 800,00	45 800,00	45 800,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	45 800,00	45 800,00	45 800,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 000,00	45 800,00	45 800,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	11 500,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	9 100,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	7 200,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		45 800,00	45 800,00	45 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 587 858,00	2 483 457,00	2 483 457,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	807 858,00	1 157 476,00	1 157 476,00
1641	Emprunts en euros	807 858,00	1 157 476,00	1 157 476,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		807 858,00	1 157 476,00	1 157 476,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	315 500,00	315 500,00
10222	FCTVA	0,00	315 500,00	315 500,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	315 500,00	315 500,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		807 858,00	1 472 976,00	1 472 976,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	230 481,00	230 481,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	780 000,00	780 000,00	780 000,00
28031	Frais d'études	5 850,00	780 000,00	780 000,00
281318	Autres bâtiments publics	103 625,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	10 800,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	27 040,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	71 640,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	17 964,00	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	640,00	0,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	900,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	163 500,00	0,00	0,00
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	660,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	9 590,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	160 666,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	207 125,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		780 000,00	1 010 481,00	1 010 481,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		780 000,00	1 010 481,00	1 010 481,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 587 858,00	2 483 457,00	2 483 457,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 483 457,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 437 657	0	2 437 657
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	2 307 500	0	2 307 500
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	75 157	0	75 157
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											45 800
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 437 657	0	2 437 657
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000	0	55 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 157	0	75 157
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 259 500	0	2 259 500
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 000	0	48 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 800	0	45 800
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 800	0	45 800
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 483 457	0	2 483 457
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 472 976	0	1 472 976
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	315 500	0	315 500
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 157 476	0	1 157 476
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 010 481	0	1 010 481
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 481	0	230 481
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000	0	780 000

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 024 008	0	26 024 008
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 950 746	0	10 950 746
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 060 604	0	3 060 604
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	100 000
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 898 358	0	11 898 358
656	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	13 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300	0	1 300
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 010 481	0	1 010 481
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 481	0	230 481
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000	0	780 000
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 034 489	0	27 034 489
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 988 689	0	26 988 689
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 917 495	0	1 917 495
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 447 074	0	22 447 074
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 624 120	0	2 624 120
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 800	0	45 800
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 800	0	45 800
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					567 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					567 000,00									
8794609 VALENCE 20101	CAISSE D'EPARGNE	19/06/2008	13/07/2008	25/12/2008	304 000,00	F	Taux fixe à 4,84 %	4,830	4,830		A	P	O	A-1
9001273 BDP VHOM	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	25/12/2010	25/01/2011	263 000,00	F	Taux fixe à 2,52 %	2,520	2,520		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					567 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		278 415,14					54 692,97	12 418,42	0,00	150,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		278 415,14					54 692,97	12 418,42	0,00	150,39
8794609 VALENCE 20101	N	0,00	A-1	232 860,15	16,98	F	Taux fixe à 4,84 %	4,830	9 137,98	11 270,43	0,00	150,39
9001273 BDP VHOM	N	0,00	A-1	45 554,99	0,07	F	Taux fixe à 2,52 %	2,560	45 554,99	1 147,99	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/07/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		278 415,14				54 692,97	12 418,42	0,00	0,00	150,39

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/07/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	278 415,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	25/09/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Etudes non suivie de travaux	3	25/09/2014
L	Frais de recherche et développement	3	25/09/2014
L	Frais d'insertion	1	25/09/2014
L	Etudes urbanisme	5	25/09/2014
L	Subventions versées : mobiliers, matériel et études	5	25/09/2014
L	Subventions versées : bâtiments et installations	15	25/09/2014
L	Subventions versées : projets d'infrastructure d'intérêt national	30	25/09/2014
L	Concessions, droits similaires, logiciels¼	3	25/09/2014
L	Plantations arbres et arbustes	15	25/09/2014
L	Autres agencements de terrain	15	25/09/2014
L	Immeubles de rapport	20	25/09/2014
L	Installations agencements dans les constructions et biens louées	20	25/09/2014
L	Autres constructions : déchetterie, ¼	20	25/09/2014
L	Etudes non suivie de travaux	3	25/09/2014
L	Frais de recherche et développement	3	25/09/2014
L	Frais d'insertion	1	25/09/2014
L	Etudes urbanisme	5	25/09/2014
L	Subventions versées : mobiliers, matériel et études	5	25/09/2014
L	Subventions versées : bâtiments et installations	15	25/09/2014
L	Matériel et outillage de voirie (barrières¼)	7	25/09/2014
L	Matériel technique et outillage	5	25/09/2014
L	Mobilier urbain	7	25/09/2014
L	Installations agencements sur biens loués	20	25/09/2014
L	Matériel de transport; VL tourisme, remorques¼	5	25/09/2014
L	Matériel de transport; VL tourisme, PL; remorques immatriculation propre¼	7	25/09/2014
L	Matériel informatique, reprographie, matériel réseau informatique¼	5	25/09/2014
L	Mobilier : tables, bureaux, armoires, présentoirs, rayonnage¼	10	25/09/2014
L	Mobilier : chaises, fauteuils	5	25/09/2014
L	Autres immo : Petits matériels	5	25/09/2014
L	Autres immobilisations : Gros matériels	10	25/09/2014
L	Autres immobilisations : gros équipement cuisine centrale	15	25/09/2014
L	Mobilier : coffre, armoire forte	15	25/09/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		100 800,00	I 100 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		55 000,00	55 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 000,00	55 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		45 800,00	45 800,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	45 800,00	45 800,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	100 800,00	0,00	0,00	100 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES


Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 325 981,00	III 1 325 981,00
Ressources propres externes de l'année (a)		315 500,00	315 500,00
10222	FCTVA	315 500,00	315 500,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 010 481,00	1 010 481,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	780 000,00	780 000,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	230 481,00	230 481,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 325 981,00	0,00	0,00	0,00	1 325 981,00

Montant

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le **14/04/2016** 

ID : 026-200040483-20160407-2016_DELIB23-DE

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	100 800,00
Ressources propres disponibles	IV	1 325 981,00
Solde	V = IV – II (6)	1 225 181,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Adjoints Administratifs territoriaux	C	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Rédacteurs Territoriaux	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		59,00	0,00	59,00	51,34	5,00	56,34
Adjoints techniques territoriaux	C	49,00	0,00	49,00	43,34	4,00	47,34
Agents de maîtrise territoriaux	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieurs Territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Techniciens territoriaux	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contrat d'avenir	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		65,00	0,00	65,00	56,14	6,00	62,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le **14/04/2016** 

ID : 026-200040483-20160407-2016_DELIB23-DE

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	576	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD
CEA	C	TECH	340	0,00	A Emploi d'avenir	A
Régisseur	C	TECH		0,00	A Vacataire	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 10 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 14/04/2016 

ID : 026-200040483-20160407-2016_DELIB23-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				
-	SYTRAD		Syndicat Mixte	11 866 358,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SYTRAD			11 866 358,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 110
 Nombre de membres présents : 88
 Nombre de suffrages exprimés : 105

VOTES :

Pour : 104
 Contre : 0
 Abstentions : 1

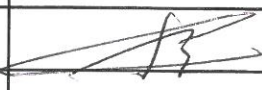


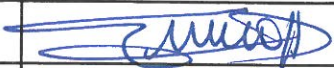

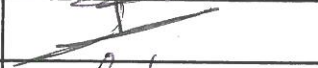

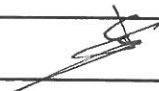
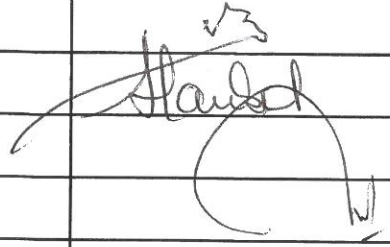

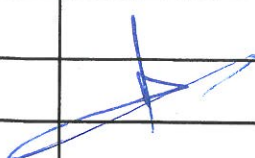
Date de convocation : 01/04/2016

Présenté par le Président (1),
 A Alixan, le 07/04/2016
 le Président,


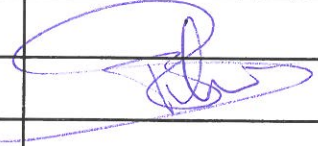






Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Communautaire
 A Alixan, le 07/04/2016
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

0001..... ALIXAN	
0002 BICHON LARROQUE Aurélie, Titulaire	
0003 BERTRAND Nicolas, Suppléant	
0004.....BARBIERES.....	
0005 ROMAIN Michel, Titulaire	
0006 CREUSAT-TETREL Sylvia, Suppléant	
0007.....BEAUMONT LES VALENCE.....	
0008 MILHAN Marie-Odile, Titulaire	
0009 PRELON Patrick, Titulaire	
0010.....BEAUREGARD BARET.....	
0011 FOURNAT Lionel, Titulaire	
0012 COTTINI Christian, Suppléant	
0013.....BEAUVALLON.....	
0014 RIPOCHE Bernard, Titulaire	
0015 FOUREL-EDELBUTH Laurence, Suppléant	
0016.....BESAYE.....	
0017 MANTEAUX Nadine, Titulaire	
0018 COTTE Benjamin, Suppléant	
0019.....BOURG DE PEAGE.....	
0020 FRECENSON Béatrice, Titulaire	
0021 NIESON Nathalie, Titulaire	








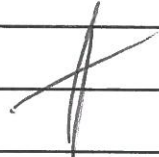
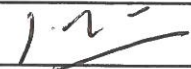
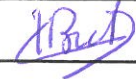
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0022 RASCLARD Hervé, Titulaire	
0023 ROLLAND Christian, Titulaire	
0024.....BOURG LES VALENCE.....	
0025 COLLIGNON Bernard, Titulaire	
0026 GENTIAL Dominique, Titulaire	
0027 GUILLON Eliane, Titulaire	
0028 KELAGOPIAN Jean-Benoit, Titulaire	
0029 MENOZZI Gaëtan, Titulaire	
0030 MOURIER Marlène, Titulaire	
0031 PAILHES Wilfrid, Titulaire	
0032.....CHABEUIL.....	
0033 COMBE Claude, Titulaire	
0034 PERTUSA Pascal, Titulaire	
0035 VIDANA Lysiane, Titulaire	
0036.....CHARPEY.....	
0037 COMTE Jean-François, Titulaire	
0038 VEISSEIX Lydie, Suppléant	
0039.....CHATEAUNEUF SUR ISERE.....	
0040 BUIS Pierre, Titulaire	
0041 JAUBERT Agnès, Titulaire	
0042.....CHATILLON SAINT JEAN.....	
0043 FUHRER Gérard, Titulaire	
0044 BARD Anne-Lise, Suppléant	
0045.....CHATUZANGE LE GOUBET.....	
0046 GAUTHIER Christian, Titulaire	
0047 HELMER Nathalie, Titulaire	
0048.....CLERIEUX.....	
0049 LARUE Fabrice, Titulaire	
0050 BETON Brigitte, Suppléant	

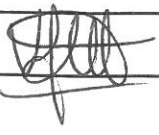
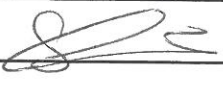

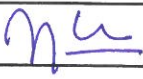

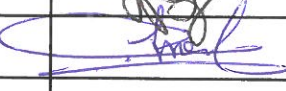



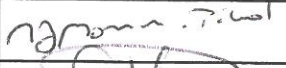
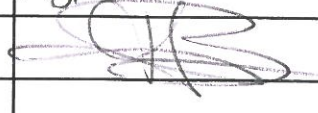


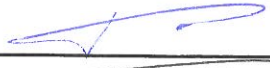

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2








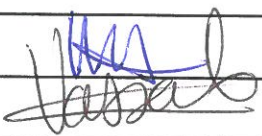



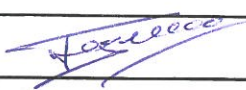
0051.....CREPOL.....	
0052 LAGUT Martine, Titulaire	
0053 PAPEAU Jean-Claude, Suppléant	
0054.....ETOILE SUR RHONE.....	
0055 CHAZAL Françoise, Titulaire	
0056 PERNOT Yves, Titulaire	
0057.....EYMEUX.....	
0058 SAILLANT Bernard, Titulaire	
0059 RAYBAUD Brigitte, Suppléant	
0060.....GENISSIEUX.....	
0061 BORDAZ Christian, Titulaire	
0062 FRAYSSE Evelyne, Suppléant	
0063.....GEYSSANS.....	
0064 BOURNE Claude, Titulaire	
0065 SENOCQ Christelle, Suppléant	
0066.....GRANGES LES BEAUMONT.....	
0067 ABRIAL Jacques, Titulaire	
0068 ROLLAND Jean-Paul, Suppléant	
0069.....HOSTUN.....	
0070 VITTE Bruno, Titulaire	
0071 FOURNAT Jeannine, Suppléant	
0072.....JAILLANS.....	
0073 ROBERT Isabelle, Titulaire	
0074 FOURNAT Jean-Noël, Suppléant	
0075.....LA BAUME CORNILLANE.....	
0076 MEURILLON Jean, Titulaire	
0077 PEYRARD Claudine, Suppléant	
0078.....LA BAUME D'HOSTUN.....	
0079 GUILHERMET Manuel, Titulaire	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

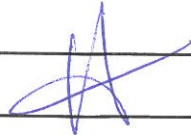
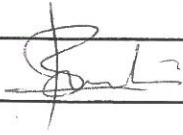
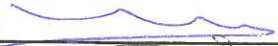





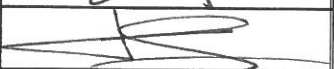








0080 POURROY Ivan, Suppléant	
0081.....LE CHALON.....	
0082 CAUMES François, Titulaire	
0083 HORNY Patrice, Suppléant	
0084.....MALISSARD.....	
0085 PELAT Bernard, Titulaire	
0086 DELABRE Liliane, Suppléant	
0087.....MARCHES.....	
0088 CHOVIN Claude, Titulaire	
0089 HOURDOU Philippe, Suppléant	
0090.....MIRIBEL.....	
0091 VASSY Jean-Louis, Titulaire	
0092 JANTON Joëlle, Suppléant	
0093.....MONTELEGER.....	
0094 PEYRARD Marylène, Titulaire	
0095 FONTAINE Jean-Paul, Suppléant	
0096.....MONTELIER.....	
0097 BONHOMME Anne-Marie, Titulaire	
0098 VALLON Bernard, Titulaire	
0099.....MONTMEYRAN.....	
0100 BRUNET Bernard, Titulaire	
0101 NURIT Lucette, Suppléant	
0102.....MONTMIRAL.....	
0103 BIGNON Daniel, Titulaire	
0104 AGERON Florence, Suppléant	
0105.....MONTRIGAUD.....	
0106 BRET René, Titulaire	
0107 GUINTOLI Christiane, Suppléant	
0108.....MOURS SAINT EUSEBE.....	

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
0109 GUILLEMINOT Karine, Titulaire		
0110 VALLET Alain, Suppléant		
0111.....OURCHES.....		
0112 COUSIN Stéphane, Titulaire		
0113 GREGOIRE Alberte, Suppléant		
0114.....PARNANS.....		
0115 BANDE Pascal, Titulaire		
0116 DESCHAMP Michel, Suppléant		
0117.....PEYRINS.....		
0118 CARDI Jean-Pierre, Titulaire		
0119 RONZE-TARDY Solange, Suppléant		
0120.....PORTES LES VALENCE.....		
0121 BROT Suzanne, Titulaire		
0122 GIRARD Geneviève, Titulaire		
0123 GROUSSON Daniel, Titulaire		
0124 TRAPIER Pierre, Titulaire		
0125.....ROCHEFORT SAMSON.....		
0126 PASSUELLO Gilles, Titulaire		
0127 GUIGNARD Sébastien, Suppléant		
0128.....ROMANS SUR ISERE.....		
0129 ARNAUD Edwige, Titulaire		
0130 BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, Titulaire		
0131 COLLOREDO BERTRAND Magda, Titulaire		
0132 DELON Cléo, Titulaire		
0133 DERLY Bruno, Titulaire		
0134 DONGER Denis, Titulaire		
0135 JACQUOT Laurent, Titulaire		
0136 LABADENS Philippe, Titulaire		
0137 PIENIEK Pierre, Titulaire		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
0138 ROBERT David, Titulaire		
0139 TCHEKEMIAN Nathalie, Titulaire		
0140 THORAVAL Marie-Hélène, Titulaire		
0141 TROUILLER Luc, Titulaire		
0142.....SAINT BARDOUX.....		
0143 DEROUX Gérard, Titulaire		
0144 ROBERT Christianne, Suppléant		
0145.....SAINT BONNET DE VALCLERIEUX.....		
0146 DUC Bernard, Titulaire		
0147 BRET Christianne, Suppléant		
0148.....SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS.....		
0149 BARRY Francis, Titulaire		
0150 GUIONNET Adrien, Suppléant		
0151.....SAINT LAURENT D'ONAY.....		
0152 MASSON Serge, Titulaire		
0153 POUZIN Chantal, Suppléant		
0154.....SAINT MARCEL LES VALENCE.....		
0155 CHASSOULIER Dominique, Titulaire		
0156 QUET Dominique, Titulaire		
0157 VASSALO Nadine, Titulaire		
0158.....SAINT MICHEL SUR SAVASSE.....		
0159 BARTHELON Bernard, Titulaire		
0160 BOUVIER Jocelyn, Suppléant		
0161.....SAINT PAUL LES ROMANS.....		
0162 LUNEL Gérard, Titulaire		
0163 ROLLET Brigitte, Suppléant		
0164.....SAINT VINCENT LA COMMANDERIE.....		
0165 AGRAIN Françoise, Titulaire		
0166 PELLEGRIN Frédéric, Suppléant		

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

0167.....TRIORS.....	
0168 LABRIET Gérard, Titulaire	
0169 CHABERT-BONTOUX Annie, Suppléant	
0170.....UPIE.....	
0171 BRUSCHINI Jean-Jacques, Titulaire	
0172 GIRES Jeannine, Suppléant	
0173.....VALENCE.....	
0174 BELLON Hélène, Titulaire	
0175 BONNEMAYRE Jacques, Titulaire	
0176 BOUCHET Gérard, Titulaire	
0177 BRARD Lionel, Titulaire	
0178 CHALAL Nancy, Titulaire	
0179 CHAUMONT Jean-Luc, Titulaire	
0180 DA COSTA FERNANDES Flore, Titulaire	
0181 DARAGON Nicolas, Titulaire	
0182 DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, Titulaire	
0183 JUNG Anne, Titulaire	
0184 KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, Titulaire	
0185 LEONARD Pascale, Titulaire	
0187 MAURIN Denis, Titulaire	
0188 MONNET Laurent, Titulaire	
0189 MOUNIER Françoise, Titulaire	
0190 NAKIB-COLOMB Zabida, Titulaire	
0191 PAULET Cécile, Titulaire	
0192 PONSARD-CHAREYRE Michel, Titulaire	
0193 POUTOT Renaud, Titulaire	
0194 PUGEAT Véronique, Titulaire	
0195 RIVASI Michèle, Titulaire	
0196 ROYANNEZ Patrick, Titulaire	

Envoyé en préfecture le 14/04/2016

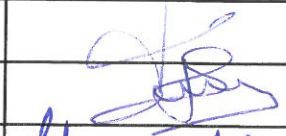
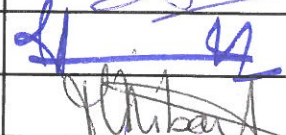
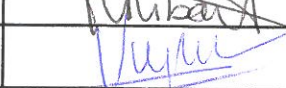
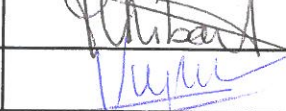

Reçu en préfecture le 14/04/2016

Affiché le 14/04/2016 **SLOW**

ID : 026-200040483-20160407-2016_DELIB23-DE

CA VALENCE ROMANS - DECHETS MENAGERS - BP - 2016

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

0197 RYCKELYNCK Jean-Baptiste, Titulaire	
0198 SOULIGNAC Franck, Titulaire	
0199 TENNERONI Annie-Paule, Titulaire	
0200 THIBAUT Anne-Laure, Titulaire	
0201 VEYRET Pierre-Jean, Titulaire	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Alixan, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.